



Maison
Des Associations
de Strasbourg

MDAS.org

Appel à projet Fondation SNCF 2018

« Faire ensemble avec nos différences »



FONDATION SNCF



La Fondation s'investit sur trois domaines fondateurs de la citoyenneté : Education, **Solidarité** et Culture.

Mécénat de compétence, soutien financier

Site Web : <http://www.fondation-sncf.org>

LE RÉSEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS



Rôle de conseil, formation, soutien logistique.

Soutient le déploiement de l'appel à projets « Faire ensemble avec nos différences » au plus près des territoires.

Site Web : <http://www.maisonsdesassociations.fr>

MAISON DES ASSOCIATIONS DE STRASBOURG



Les trois pôles d'activités de la MDAS :

- Une **plateforme de services** : location de salles, d'hébergement juridique, de bureaux,...
- Un **lieu ressource** pour soutenir la vie associative : un centre de ressources, du conseil individualisé, des actions collectives, des outils,...
- La **promotion de la vie associative et du bénévolat** : « rentrée des associations », annuaire, « écho des associations », bourse au bénévolat...

APPEL À PROJETS – EDITION 2018



Les objectifs

Avec l'édition 2018, la fondation souhaite continuer à soutenir des **actions inter-associatives** qui permettent aux citoyens qui ne se côtoient pas habituellement ou se connaissent mal de **se rencontrer et de partager** des activités communes.

En 2018, un point d'attention particulier : dimension rurale et capacité de projets à dynamiser des territoires ruraux ou à mettre en lien les associations sur ces territoires

APPEL À PROJETS – EDITION 2018



Les enjeux (critères d'éligibilité)

- **La co-construction associative** qui multiplie les angles d'attaque, conforte la pertinence des actions et qui par la mutualisation des ressources et des énergies optimise l'impact et fait bouger les lignes
 - **Au moins 3 associations** doivent être investies dans le projet
 - **complémentarité** entre les associations : en terme de projets, de publics, de modes de fonctionnement (les associations issues d'un même réseau/fédération ne seront pas privilégiées).
 - **formalisation du partenariat inter-associatif** : conventions de partenariats, tenue de comités de pilotage, rédaction de comptes rendus...

- **Le partage des « différences »** dans l'action et la mise en œuvre de réalisations communes :
 - **le projet doit associer au moins deux publics** distincts qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer et que leurs différences séparent. (Indication : intergénérationnel, interculturel, mixité, handicap-valide)
 - *Le projet doit impliquer une **rencontre physique** entre ces publics*
 - *Le projet doit impliquer de la **réciprocité** : chaque public doit apporter quelque chose à l'autre.*



APPEL À PROJETS – EDITION 2018



Les critères d'appréciation

- **L'ancrage territorial** : implantation des associations sur le territoire de réalisation du projet, la dynamisation d'un territoire rural... →
- **La clarté des objectifs et du plan d'actions**
- **Les modalités de pilotage**, de mises en œuvre et d'évaluation du projet
- **La cohérence budgétaire**
- **La pertinence du diagnostic** qui conduit à l'action
- **La spécificité du projet**, qui doit être distinct du projet général de l'association



APPEL À PROJETS – EDITION 2018



Les projets présentés doivent être accompagnés par une Maison des Associations

Rôle de la MDAS et des membres du comité d'experts

- Identifier ou initier des projets inter-associatifs répondants aux critères de l'appel à projets sur l'Alsace
- Accompagner les associations dans la structuration de leur projet
- Faire bénéficier les associations d'un outillage fourni par la fondation SNCF
- Valider l'éligibilité du projet, animer et participer à la sélection locale des projets (jury d'experts)
- Faire le lien avec la Fondation SNCF localement



Maison
Des Associations
de Strasbourg

MDAS.org

APPEL À PROJETS – EDITION 2018



Dotation

- Entre **1000 € et 5000 €** pour un projet
- Ne doit pas excéder **30%** du total du budget prévisionnel de l'action
- Les contributions volontaires (valorisation du bénévolat, prestations en nature, etc.) doivent être prises en compte dans le budget
- **Nb** : *la dotation attribuée ne peut être utilisée pour l'achat de billets SNCF*



APPEL À PROJETS – EDITION 2018



Calendrier

- Sélection en 2 temps : local et national
- 2 sessions : mai et novembre
- Versement des dotations aux projets lauréats dans les 2 mois après l'annonce des résultats

1^{ère} session :

- **20 mai** : date limite de dépôt des dossiers à la MDAS
- **Entre le 4 et 22 juin** : organisation du jury de sélection locale 1
- **Du 25 au 29 juin** : jury national 1
- **Du 2 au 6 juillet** : annonce des résultats



APPEL À PROJETS – EDITION 2018



Calendrier

- Sélection en 2 temps : local et national
- 2 sessions : mai et novembre
- Versement des dotations aux projets lauréats dans les 2 mois après l'annonce des résultats

2^{ème} session :

- **4 novembre** : date limite de dépôt des dossiers à la MDAS
- **Entre le 19 et 30 novembre** : organisation du jury de sélection locale 2
- **Du 3 au 7 décembre**: jury national 2
- **Du 10 au 14 décembre** : annonce des résultats

APPEL À PROJETS – EDITION 2018



Contacts

- Elsa MONJANEL, chargée de projets
projets@mdas.org
- Fabienne ORBAN, conseillère centre de ressources associatives
conseils@mdas.org
- 📞 : 03 88 25 19 39

